

13 DEC. 2017

ARRIVEE

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 52
- présents suppléants : 3
- procurations : 9
- absents : 18
- votants : 64
- abstentions : 0

DÉLIBÉRATION n° 2017/211

L'an deux mille dix-sept et le 4 décembre à 18 heures 30, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 27 novembre 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO en la salle des fêtes de Galan. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, , Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Marc DUPOUY, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Éric DOUTRIAUX, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, André QUINON, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEYZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES, Didier FAVARO

Présents suppléants : José DUFRECHOU (remplace Jean-Marie VIGNES), Véronique MAZOUÉ (remplace Claude GAYE), Florent LAY (remplace Elisa PANOFRE)

Titulaires ayant donné procuration : Pascal LACHAUD à Jean-Paul LARAN, Monique KATZ à Fabienne ROYO, Jean-Marie DUTHU à Bernard PRIEUR, Alain MAILLE à Gisèle ROUILLON, Jean-Pierre CABOS à Nicole MARQUIE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Joëlle VIGNEAUX à Francis ESCUDE, Joël DEVAUD à François DABEZIES, Valérie DUPLAN à Céline CASSAGNEAU.

Absents : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Bruno FOURCADE, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Patrick DARRE, Elie FOURCADE, Loïg LE RUN, Jacques LAUREYS, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Nathalie SALCUNI, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Zoulikha CHEBBAH, Joëlle PEYRO, Jean-Louis VIAU, Guy RAYNAL, Gérard SABATHIE

Objet : Participation à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrat de station classée de Capvern

Depuis début 2017, la mairie de Capvern et les acteurs socio-professionnels travaillent ensemble pour mettre en œuvre un plan de redynamisation de la station thermale de Capvern les Bains. Ce plan a fait l'objet de plusieurs réunions avec les pouvoirs publics et a abouti à la définition d'un programme d'actions en fonction des grandes orientations retenues.

Celles-ci reposent sur une réhabilitation et une modernisation des infrastructures (outil thermal et hébergements touristiques), sur la relance de l'attractivité économique de la station (implantation de commerces de proximité, promotion de producteurs locaux, rénovation des vitrines...), sur une réflexion de l'aménagement urbanistique (signalétique, paysager, mobilité et transport...), sur la définition d'une stratégie de communication et de commercialisation....

La commune de Capvern souhaite désormais chiffrer avec précision le plan d'actions découlant de ce diagnostic et va faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce travail devrait permettre aux différents partenaires d'opérer les choix stratégiques de développement et de hiérarchiser les actions prioritaires.

Le coût estimatif de cette mission est estimé à 27 826,80 € TTC pour lequel la CCPL est sollicitée par la commune à hauteur de 10 %, soit 2 783 €.

La communauté de communes est sollicitée car une partie des actions relèvent des actions de développement économique, de promotion du tourisme et de la politique locale du commerce pour lesquelles elle exerce la compétence.

L'Etat, la Région et le Département sont également sollicités à hauteur de 20% pour chacun d'entre eux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, le conseil communautaire décide :

- d'accorder une participation financière de 2 783 € à la commune de Capvern pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation de la station thermale de Capvern.

Cette participation rentre dans le cadre des compétences développement économique, promotion touristique et politique locale du commerce de la CCPL.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 18 DEC. 2017

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.